

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : courchesneni-cssdc-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/32337eafad35d3bae79cd850>

Date d'obtention : 2025-09-19 13:40:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Protocole d'intervention adapté et uniforme afin qu'on puisse intervenir rapidement et objectivement dans ce type de situation. C'est un outil et un guide afin d'intervenir adéquatement et ne pas nuire aux suites des procédures.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'outil me sécurise et sécurise également mon intervention en me protégeant moi et les jeunes impliqués. Lorsque je considérerai que je suis en présence d'un acte malveillant, je contacterai aussitôt le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'outil me permettra d'être objectif, mais je devrai faire attention à mon ton de voix pour qu'il soit le plus neutre possible. En aucun cas, je ne devrai consulter l'appareil électronique afin d'éviter de me retrouver confronté à des images sexuelles.